MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Maître de l'ouvrage :

VILLE DE HAGONDANGE
Place Jean Burger - BP 80142
57304 HAGONDANGE cedex

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Objet du Marché :

Lot n°2 : Aménagement de la voirie rue Paul Vaillan t Couturier

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Maître d'Œuvre:

21, rue Roederer - 57070 METZ
Tél : 03 87 16 29 45 - Fax : 03 87 57 54 65

N°Prix	DESCRIPTION ET PRIX EN TOUTES LETTRES	PRIX HT
1	**<u>TRAVAUX PRELIMINAIRES ET DIVERS</u>**	
1,1	**<u>INSTALLATION DE CHANTIER</u>** Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'installation de chantier, sur le terrain laissé à l'initiative de l'Entrepreneur, les frais d'amenée et de repli des matériels et l'ensemble des déplacements nécessaires à l'exécution des travaux du présent marché. Il tient compte de l'ensemble des installations nécessaires aux travaux du présent marché, notamment celles concernant l'hygiène, y compris le laboratoire de chantier. Ce prix comprend les dépenses éventuelles d'achat, de location et d'utilisation des terrains, pistes et accès divers ainsi que les fournitures et frais d'installation des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, des bureaux, des bascules de pesage des matériaux, des branchements aux réseaux divers, les frais de gardiennage et de clôture, de l'amenée du matériel de transport et de mise en œuvre des matériaux et l'enlèvement en fin de travaux de tous les matériels et matériaux ainsi que la remise en état des lieux. Ce prix comprend également : - la construction et l'entretien de toutes les pistes de chantier nécessaires à la réalisation des travaux, des pistes d'accès aux dépôts, et leur enlèvement en fin de travaux, sauf accord du Maître d'œuvre, - la construction des ouvrages provisoires ou dispositifs de franchissement de cours d'eau ou de fossés par les pistes de chantier ou d'accès aux dépôts, et leur enlèvement en fin de chantier, sauf accord du Maître d'œuvre, - les demandes indiquées dans le PGC joint au présent marché (local de réunion etc …). - la signalisation temporaire du chantier conformément aux règles en vigueur. - les frais de piquetage ainsi que leur conservation. - le panneau réglementaire de chantier **LE FORFAIT:**	

1,2	**<u>CONSTAT D'HUISSIER</u>** Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un constat d'huissier portant sur l'ensemble de la rue concernée par les travaux et valable pour les 2 lots. Le constat sera réalisé en présence d'un représentant de la Mairie et de l'Entreprise et ce avant le démarrage des travaux. Il portera essentiellement sur les clôtures des riverains, l'état des entrées de garages et accès piétons et les façades des maisons avant travaux de réseaux (branchements) et voirie. **LE FORFAIT :**	
1,5	**<u>DEMOLITION DE MACONNERIE OU BETON NON ARME</u>** Ce prix rémunère au mètre cube en place non foisonné, la démolition par tout moyen (en élévation ou en fondation) Ce prix comprend : Le chargement, la prise en charge, l'immobilisation du matériel, le transport et le déchargement au lieu de réemploi éventuel ou l'évacuation à la décharge agréée, laissée à l'initiative de l'entrepreneur De maçonnerie de toute nature, de béton ordinaire et de béton armé y/c la découpe des armatures. **LE METRE CUBE :**	

1,8	**<u>DEPOSE DE BORDURE ,CANIVEAUX ET PROFILS DE CHAUSSEEDE TOUT TYPE</u> :** Ce prix rémunère au mètre l'enlèvement de bordures et fondation quelque soit le type. Il comprend : - Le terrassement mécanique ou manuel L'évacuation des bordures usagées ainsi que les déblais excédentaires à la décharge choisie par l'entrepreneur **Bordures de tout types** **LE METRE LINEAIRE :**	
1,9

1,10 **1,10,2**	**<u>FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE BETON, NON COMPRIS COFFRAGE NI ARMATURES</u> :** Béton 0/15 Moselle à raison de 250kg/m3 (C250) **LE METRE CUBE :**	
2 **2,1**	**<u>TERRASSEMENT GENERAUX ET VOIRIE</u>** **<u>EXTRACTION DEBLAIS DE CHAUSSEE EXISTANTE</u> :** Ce prix rémunère au mètre cube les déblais en terrassement de chaussée existante quelque soit la nature de la structure. Ces prix s'appliquent au mètre cube de matériaux de toutes natures en place, non foisonné et quelles que soient les conditions de circulation et de terrassement. Il comprend: - Le terrassement mécanique ou manuel pour encaissement de chaussée existante en pleine largeur ou en élargissement, pose de bordures et caniveaux, réfection de chaussée - L'utilisation éventuelle d'une brise roche - Les sujétions liées à la présence éventuelle de canalisations ou de réseaux divers - Le chargement et l'évacuation des déblais à la décharge choisie par l'entrepreneur - Le maintien de l'accès contre les eaux de toute nature et les frais d'évacuation de ces eaux - Le maintien des accès riverains par tout moyen adapté - Le terrassement et l'évacuation des bordures et caniveaux non réutilisés Toutes sujétions **LE METRE CUBE :**	

2,2	**<u>SCARIFICATION DE TROTTOIRS</u>** Ce prix rémunère au mètre carré la scarification des trottoirs et espaces verts existants sur une épaisseur comprise entre 0 et 20 cm. Ce prix s'applique au mètre carré pour une épaisseur comprise entre 0 et 20 cm m de matériaux de toute nature et quelles que soient les conditions de circulation et de terrassement. Il comprend : - La scarification des trottoirs - L'évacuation des matériaux dans une décharge agréée, laissée à l'initiative de l'entrepreneur - L'arrachage et le déssouchage d'arbres et vivaces. - La dépose soignée des lignes de pavés pour mise en stock par le Maître d'Ouvrage. - L'apport de matériaux calcaire polypied 0/31.5 Le réglage et cylindrage du fond de forme **LE METRE CARRE :**	
2,4	**<u>TERRASSEMENT MANUEL</u> :** Ce prix rémunère au mètre cube le terrassement manuel. Il comprend : - Le terrassement manuel à la demande du maître d'œuvre - Le blindage - Les étaiements - L'évacuation des déblais à la décharge choisie par l'entrepreneur - Le pompage éventuel - La remise en état initial du terrain Toutes sujétions **LE METRE CUBE :**	

2,5	**<u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CALCAIRE 0/31.5 POLYPIER</u>** Ce prix rémunère à la tonne de matériau calcaire 0/31.5 non foisonné la fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux non traités conformément aux prescriptions du C.C.T.P. Il comprend : - Tous les frais de fourniture, transport et stockage de tous les constituants. - Tous les frais de malaxage et d'humidification des constituants, et de pesage des camions de transport. - Le chargement et le transport des matériaux aux lieux de mise en œuvre. - Le déchargement, répandage, réglage et compactage des matériaux. - Les opérations de contrôle prévues pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux. - L'humidification éventuellement nécessaire en cours de mise en œuvre. - Toutes les sujétions d'obstacles ou de mise en œuvre manuelle Ce prix s'applique quelles que soient la distance de transport et la destination du matériau sur le chantier et quelles que soient les conditions de circulation et les sujétions d'évolution des engins et des camions d'approvisionnement. Ce prix s'applique à la tonne de matériaux de calcaire polypier 0/31.5 mm quelque soit l'épaisseur. Calcaire polypier 0/31,5 **LA TONNE :**	
2,5,1		
2,6	**<u>DECOUPE D'ENROBES</u>** Découpe d'enrobés à la scie pour raccord sur chaussée ou trottoir existant Ce prix rémunère au mètre de longueur effective le découpage des enrobés et la démolition du bord de chaussés existante correspondante. Ce prix comprend notamment : - le découpage des enrobés à là scie, - la démolition du bord de chaussée par tout moyen sur une largeur variable et définie sur les profils en travers, - le chargement, la prise en charge, l'immobilisation du matériel, le transport et le déchargement des produits au lieu de réemploi éventuel ou l'évacuation de ceux-ci hors du chantier à la décharge laissée à l'initiative de l'entrepreneur. **LE METRE LINEAIRE :**	

2,8	**<u>RABOTAGE MECANIQUE DE CHAUSSEE</u> :** Ce prix rémunère au mètre carré de surface effective, le rabotage mécanique ou manuel des ancrages Ce prix comprend : - Le rabotage mécanique par tout moyen épaisseur maxi 20 cm - Le chargement, la prise en charge, l'immobilisation du matériel, le transport et le déchargement des produits de rabotage au lieu de réemploi éventuel ou l'évacuation de ceux-ci hors du chantier à la décharge agréée laissée à l'initiative de l'entrepreneur . - Le produit de rabotage reste propriété du maître d'Ouvrage sauf en cas d'évacuation. Le balayage de la surface rabotée par tout moyen approprié.	
2,8,1	Pour tapis d'enrobés **LE METRE CARRE :**	
2,9	**<u>PLUS VALUE TRAITEMENT DE DECHETS</u>** Ce prix rémunère, à la tonne, sur présentation des bons de pesées, de la plus value pour traitement des déchets issus du rabotage contenant de l'amiante ou HAP Ce prix comprend: - la plus value en décharge controlée et spécialisée pour le transport et de dépôt de déchets contenant de l'amiante ou HAP - toutes sujétions. Le diagnostic en recherche amiante et HAP est lancé par le Maître d'Ouvrage. Une copie du rapport sera transmis à l'entrepreneur à l'issue des investigations. **LA TONNE :**	

2,10	**ENROBES SUR CHAUSSEE**	
2,10,1	**FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBES DE REPROFILAGE (GB)** Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés au bitume à chaud conformément aux prescriptions du C.C.T.P. Les quantités prises en compte seront déterminées par pesée des camions à la sortie de la centrale de fabrication, l'identité des véhicules transporteurs étant mentionnée au départ de la centrale sur les bons de pesée. Les bons de pesée seront vérifiés et récupérés par le représentant du Maître d'œuvre à l'arrivée au chantier et avant déchargement. Ils comprennent notamment : - L'étude de formulation, les planches de vérification et d'essais. - Tous les frais de fourniture, transport et stockage de l'ensemble des constituants y compris l'organisation des livraisons et du stockage. - Tous les frais de fabrication, de chargement et de pesage des camions de transport. - Le transport des matériaux enrobés aux lieux de mise en œuvre. - Le déchargement, répandage, réglage et compactage des matériaux enrobés. - Les opérations de contrôle interne, pour la fabrication, le transport et la mise en œuvre des matériaux enrobés. - Les déplacements de l'atelier de mise en œuvre - Le balayage du support si celui-ci s'avère nécessaire - Le sciage du tapis d'enrobés lors des reprises de répandage. - Les traitements éventuels de collage ou de surface (cloutage, accrochage...). Ils ne comprennent pas : - Les planches de référence. Ces prix s'appliquent quelles que soient la distance de transport et la destination du matériau sur le chantier, et, quelles que soient les conditions de circulation et les sujétions d'évolution des engins et des camions d'approvisionnement. Pour un GB de classe 2 en reprofilage ou pour déflachage de chaussée existante sur une épaisseur de 8 cm **LA TONNE :**	

2,10,2	**<u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBES BB 0/10 (BBSG)</u> :** Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés au bitume à chaud conformément aux prescriptions du C.C.T.P à raison de 120kg/m². Les bons de pesée seront vérifiés et récupérés par le représentant du Maître d'œuvre à l'arrivée au chantier et avant déchargement. Ils comprennent notamment : - L'étude de formulation, les planches de vérification et d'essais. - Tous les frais de fourniture, transport et stockage de l'ensemble des constituants y compris l'organisation des livraisons et du stockage. - Tous les frais de fabrication, de chargement et de pesage des camions de transport. - Le transport des matériaux enrobés aux lieux de mise en œuvre. - Le déchargement, répandage, réglage et compactage des matériaux enrobés à raison de 120 kg/m² - Les opérations de contrôle interne, pour la fabrication, le transport et la mise en œuvre des matériaux enrobés. - Les déplacements de l'atelier de mise en œuvre - Le balayage du support si celui-ci s'avère nécessaire - Le sciage du tapis d'enrobés lors des reprises de répandage. - Les traitements éventuels de collage ou de surface (cloutage, accrochage...). Ils ne comprennent pas : - Les planches de référence. Ces prix s'appliquent quelles que soient la distance de transport et la destination du matériau sur le chantier, et, quelles que soient les conditions de circulation et les sujétions d'évolution des engins et des camions d'approvisionnement. Pour un BBSG 0/10 **LE METRE CARRE :**	

2,12	**<u>FOURNITURE ET POSE DE BORDURES</u> :** Ce prix rémunère au mètre de longueur effective la fourniture et pose de bordures et caniveaux posés sur semelle béton. Il comprend : - La fourniture, transport, la pose des bordures et caniveaux conformément au CCTP. - La fourniture, transport et mise en œuvre du béton B 20, en semelle de 0.20 d'épaisseur et de largeur au moins égale à la largeur de la bordure ou du caniveau - Le terrassement, le compactage du fond de forme. - La pose en alignement droit ou courbe ou bateau, y compris l'utilisation d'éléments courts si nécessaire - La confection d'un solin longitudinal de butée en béton c 250 arrêté à 0.1 du haut de la bordure - La confection des joints y compris les joints de dilatation - Les coupes au disque, raccords divers au avaloirs avec joint maxi de 1 cm d'épaisseur - La protection pendant le séchage - Ce prix s'applique pour des éléments préfabriqués de classe A 100 bars. - Le raccord en enrobés 120 kg/m2 le long de la bordure Toutes sujétions Bordures de type T3 **LE METRE LINEAIRE :**	
2,12,1		
2,13	**<u>PLUS VALUE POUR CHAPE GRANITEE</u>** Plus value applicable aux prix définis au chapitre 2,12 Bordures de type T3 **LE METRE LINEAIRE :**	
2,13,1		

2,15	**<u>FOURNITURE ET POSE DE PAVES</u>** Ce prix rémunère au mètre, la fourniture, le transport et la pose de pavés granit naturel 10 x 10 Il comprend : - La fourniture, transport et manutention de toute nature y compris terrassement éventuels complémentaires - Le dressement du fond de fouille - Le piquetage altimétrique et planimétrique - La semelle en béton de 0.20 d'épaisseur et de largeur correspondant au minimum à la largeur des pavés - La pose en alignement droit ou courbe ou bateau - L a confection d'un solin longitudinal en béton C 250 - La confection des joints y compris de dilatation - Les coupes et raccords divers - La protection pendant le séchage Toutes sujétions Pour pavés granit 2 rangées en caniveau **LE METRE LINEAIRE :**	
2,15,1		
2.16	**<u>PAVES PODOTACTILES</u>** Ce prix rémunère à l'ensemble la fourniture et pose de pavés podotactiles normalisés au droit des passages piétons. Il comprend: - la fourniture, le transport et la manutention à pied d'œuvre, - le terrassement mécanique ou manuel - le chargement et transport des déblais en décharge - la semelle béton d'assise - la pose proprement dite - les coupes et raccords divers - toutes sujétions **L'ENSEMBLE :**	

2,19 **2,19,1**	**<u>REGLAGE EN CALCAIRE POLYPIER</u>** **<u>REGLAGE EN CALCAIRE POLYPIER DE CHAUSSEE</u>** Ce prix rémunère au mètre carré de surface effective, le piochage superficiel de chaussée avec remise en forme et cylindrage, y compris l'apport de matériaux Ce comprend notamment : - le piochage de la chaussée - l'évacuation des matériaux impropres au reprofilage à la décharge agrée, laissée à l'initiative de l'entrepreneur - le reprofilage de la chaussée avec apport de calcaire polypier 0/315 sur une épaisseur de 10 cm maximum - le réglage au niveau prescrit à + ou – 2 cm - le cylindrage, l'arrosage et le sablage éventuel toutes sujétions **LE METRE CARRE :**	
2,19,2	**<u>REGLAGE DE TROTTOIR ET REPROFILAGE</u>** Ce prix rémunère au mètre carré de surface effective, le piochage superficiel de trottoir avec remise en forme et cylindrage. Ce comprend notamment : - sans apport de matériaux prévus au prix 2.2 - le piochage de la chaussée - l'évacuation des matériaux impropres au reprofilage à la décharge agrée, laissée à l'initiative de l'entrepreneur - le réglage au niveau prescrit à + ou – 2 cm - le cylindrage, l'arrosage et le sablage éventuel toutes sujétions **LE METRE CARRE :**	
2,20 **2,20,1**	**<u>REVETEMENT DE TROTTOIRS</u>** **<u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBES 0/6 SUR TROTTOIR</u> :** Ce prix rémunère au mètre carré de surface la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés 0/6 sur trottoir. Ce prix s'applique au mètre carré pour un dosage d'enrobés de 100 kg/m² Il comprend : - La fourniture, le transport, la mise en œuvre manuelle des enrobés 0/6 moselle - Le compactage adapté Toutes les sujétions liées aux conditions de circulation et aux obstacles rencontrés. **LE METRE CARRE :**	

3 **3,8**	**ASSAINISSEMENT** **SUPPRESSION D'AVALOIRS** Ce prix rémunère à l'unité la suppression d'avaloirs existants et non réutilisés. Il comprend: - la dépose de la grille et du siphon - la démolition de l'ouvrage - l'obstruction de l'exutoir par bouchon et ou bétonnage - le remblai d'apport - le compactage - toutes sujétions. **L'UNITE:**	
3,9	**DEPLACEMENT ET / OU CREATION D'AVALOIRS** Ces prix rémunèrent à l'unité le déplacement ou la création d'avaloirs pour intégration dans la nouvelle voie. Ils comprennent notamment : - Les terrassements en terrain de toute nature - Les remblais en grave caclaire traitée - La fourniture et pose du siphon - La fourniture et pose de la grille tout profils - Le tuyau en grès ou PVC DN 200 - Les joints spécifiques - Le raccordement sur réseau existant ou dans regards. - les essais d'étanchéité avant et après remblayage. - Toutes sujétions **L'UNITE :**	
3,10	**ACODRAIN** Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose d'acodrain avec grille fonte largeur 150 mm compris la pose, les terrassements mécaniques ou manuelles, le raccordement et tuyauteries sur réseau EP à proximité et toutes sujétions. **LE METRE LINEAIRE :**	

4	**DIVERS**	
4,1	**MARQUAGE AU SOL** Ce prix rémunère l'application d'une résine thermoplastique pour signalisation horizontale. Ce prix comprend : - le nettoyage de la surface concernée - l'application de la résine proprement dite - la réalisation de marquage spécifique (motifs) - toutes sujétions pour parfaite finition quelque soient les conditions de circulation.	
4,1,1	**Délimitation des places de stationnements** **LE METRE LINEAIRE :**	
4,1,2	**Passage piétons** **L'ENSEMBLE :**	
4,1,3	**Bande Stop** **L'ENSEMBLE :**	
4,3	**ESPACES VERTS**	
4,3,1	**FOSSE D'ARBRE** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de fosse d'arbres dimensions environ 2,00x2,00 m profondeur 1,00 m Ce prix comprend notamment : - les terrassements en trou - le chargement et évacuation des déblais - le remplissage en terre végétale - toutes sujétions. **L'UNITE :**	